



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 4 avril 2023, a édicté l'**ordonnance OCA28-23-004**, permettant la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit, pour les événements suivants (Résolution CA23 28 070) :

- « Fête du printemps » qui aura lieu le samedi 20 mai et le dimanche 21 mai 2023 entre 9 h et 16 h au parc Eugène-Dostie sur la montée de l'Église entre la rue Cherrier et le boulevard Chevremont.
- « Fête nationale » qui aura lieu le vendredi 23 juin entre 13 h et minuit au parc Eugène-Dostie.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 12 mai 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza